

général substitué susd. nous avons permis et permettons au dit sr Prost pour sa commodité particulière tant seulement, et de ses familiers et domestiques de faire bastir lad. chappelle en lad. paroisse de Saint Just, et près sa maison ou métayrie appelée Grange-Blanche. Laquelle chappelle sera à perpétuité et demeurera soubmise et subiette à la visitte et jurisdiction de mondit seigneur l'Éminen^{me} cardinal archeuêque, et de ses successeurs en l'archeuêché dud. Lyon. Et tant led. sr Prost que sa famille et domestiques subiets et obligés à l'assistance qu'ils doibuent chascun en particulier aux diuins offices et seruices et aux droits et debuoirs curiaux de leur paroisse. A la charge aussi que l'on ne célébrera la sainte messe en lad. chappelle les jours des festes solennelles, pour ne manquer point aux obligations que led. sr Prost et ses domestiques ont à leur paroisse. Et que led. sr Prost sera tenu suyuant son offre de dotter suffisamment lad. chappelle pour le seruice qui s'y debura faire et d'icelle orner de tableaux, habits sacerdotaux et autres ornements nécessaires auant que l'on y puisse célébrer la sainte messe, sans lesquelles conditions nous n'aurions accordé la construction de lad. chappelle. Et sauf en tous les droit de mondit seigneur l'Éminen^{me} cardinal archeuesque, et de ses successeurs en l'archeuêché dud. Lyon et de l'autrui. En tesmoin de quoy nous auons signé ces présentes et icelles fait contresigner par le secrétaire de l'archeuésché dudict Lyon. Données à Lyon sous le scel de mondit seigneur l'Éminen^{me} cardinal et archeuesque de Lyon, le sixiesme jour du moys d'octobre mil six cent trente-cinq.

DEVILLE.

Consentement de MM. de Saint-Just pour la bâtisse de la chapelle de Grange-Blanche, du 8 octobre 1635.

Au chappitre ordinaire tenu en l'esglise collégiale Saint Just à Lyon, le huitiesme jour du moys d'octobre mil six cent trente-cinq, convoqué au son de la cloche à l'heure et manière acoustumée par nobles et vénérables personnes Messieurs Maurice de Fenoyl, obéancier, Pierre de Bordillon, maistre du chœur, Claude Pinard, François Petit, François Rossilhe, Balthazar de Villars et André Faure, tous chanoines de lad. église assembles pour traiter de leurs affaires communes en lad. église.